

Maisons de chambres dans des résidences unifamiliales : fin de la tolérance à Val-d'Or

Val-d'Or, 1^{er} avril 2026 - La Ville de Val-d'Or procédera dans les prochains jours à l'envoi d'une lettre à l'ensemble des propriétaires de son territoire afin de rappeler les règles entourant l'usage des résidences unifamiliales.

Au cours des dernières années, la Ville a observé une augmentation de la conversion de maisons unifamiliales en logements pour travailleurs, les transformant ainsi en maisons de chambres non conformes à la réglementation municipale. Cette pratique, en plus d'être illégale, a des impacts importants sur la qualité de vie dans les quartiers résidentiels.

« Le conseil municipal fait un choix clair : celui de limiter les effets négatifs du navettage, aussi appelé « fly in / fly out ». Les résidences unifamiliales sont destinées à accueillir une seule famille. Nous voulons ainsi protéger la qualité de vie, la quiétude et le caractère familial de nos quartiers tout en préservant l'accès aux maisons unifamiliales pour nos familles. Les règles sont en place et elles doivent être respectées. Nous donnons le temps nécessaire pour se conformer, mais nous serons également rigoureux dans son application » affirme Serge Allard, maire de Val-d'Or.

Délai de conformité et sanctions

Les propriétaires concernés ont jusqu'au 1^{er} juillet 2027 pour se conformer à la réglementation municipale. À compter de cette date, des avis d'infraction seront émis, avec des amendes débutant à 2 000 \$ pour une première infraction.

Rappelons que certains usages demeurent permis, notamment :

- La location d'un maximum de deux chambres dans une résidence occupée par le propriétaire;
- L'exploitation de maisons de chambres dans les secteurs où le zonage l'autorise.

Une approche concertée avec le milieu économique

Consciente des besoins en hébergement liés à la rigueur de l'activité économique, la Ville souligne notamment la collaboration de l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or qui travaille avec les établissements hôteliers afin d'offrir des solutions adaptées aux entreprises et aux travailleurs de passage.

De plus, deux rencontres de discussion ont réuni de grandes entreprises du territoire. La Ville tient à souligner leur participation active ainsi que leur ouverture à collaborer à la recherche de solutions respectueuses à la fois des besoins économiques et de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Information et accompagnement

Les propriétaires sont invités à communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour toute question ou pour valider la conformité de leur situation.

– 30 –

Source :

Sylviane Mailhot
Directrice des communications
Ville de Val-d'Or
819-824-9613 poste 2252
communications@ville.valdor.qc.ca